

# Recensement de la population 2024 du 18 janvier au 24 février

## **Vous êtes concernés par le recensement cette année ?**

Un agent recenseur recruté par la Mairie se présentera prochainement chez vous. Il vous remettra un questionnaire papier qu'il viendra récupérer sous quelques jours. Vous avez aussi la possibilité d'y répondre sur internet, grâce à des codes personnels.

**Votre participation est obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, utile à tous.**

## **Des réponses strictement confidentielles**

Votre agent est tenu au secret professionnel, il est muni d'une carte officielle qu'il doit vous présenter. Vos réponses resteront confidentielles. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques anonymes.

## **Les agents recenseurs recrutés par la Mairie sont :**



**Les agents recenseurs recrutés par la Mairie.**

Merci de leur réserver le meilleur accueil.

# Recensement de la population 2024

**Répondre au recensement,  
c'est utile pour construire demain !**

Encore plus simple par internet

 [le-recensement-et-moi.fr](https://le-recensement-et-moi.fr)



Le recensement démarre le 18 janvier. Si vous êtes recensé  
cette année, vous serez prévenu par votre mairie.